

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1972)  
**Heft:** 166

**Artikel:** L'inégalité des revenus en Suisse et la pudeur des statistiques  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015749>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'inégalité des revenus en Suisse et la pudeur des statistiques

Les organisations syndicales n'ont jamais été, ici ou ailleurs, de chauds partisans de la politique des revenus. Au sens large, cette notion « englobe non seulement le maintien de l'équilibre général de l'économie, mais encore la répartition du revenu entre facteurs de production et entre branches d'activité et professions ».

Pour les travailleurs, la politique des revenus souffre donc de deux handicaps de taille :

- elle tend en fait à maintenir le statu quo et a rarement été mise au service d'une politique délibérée de lutte contre les disparités du niveau de vie ;
- même si ce but était visé, il serait difficilement atteignable dans la mesure où l'évolution des salaires des travailleurs est relativement aisée à connaître, ce qui n'est pas le cas de celle des revenus de la propriété (intérêts, loyers, dividendes) et de l'entreprise (rémunération des indépendants), ni même des salaires des cadres supérieurs de l'industrie.

C'est bien là le premier obstacle que rencontre toute politique des revenus ; nous nous attacherons donc, dans ce numéro, à l'aspect purement statistique de la distribution des revenus, aux problèmes liés à sa connaissance et à sa mesure.

Base de départ : une étude de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies intitulée « Les revenus dans l'Europe d'après-guerre, politique, croissance et répartition », publiée en 1969 : un instrument précieux, un travail d'équipe de grande envergure et de longue haleine, indiscutable sur le plan de la méthode encore que d'une utilisation difficile pour le non-spécialiste. En feuilletant cette étude, notre attention a été d'emblée attirée par le fait que la Suisse est curieusement absente du chapitre consacré à la distribution des revenus. Faute de statistiques disponibles, évidemment. La lacune est significative : l'absence de données ne permet pas d'apprécier le degré d'inégalité en Suisse, ni de comparer la situation avec celle des autres pays d'Europe. La tentation est donc grande d'utiliser les rares informations qui existent pour combler partiellement les trous.

Le dernier fascicule du Bureau fédéral de statistique est consacré à l'impôt de défense nationale (IDN) pour les années 1967 et 1968. Nous avons effectué les mêmes décomptes que les experts de l'ONU afin de procéder à quelques comparaisons internationales.

Le premier tableau donne, pour les personnes physiques, le pourcentage de contribuables par classe de revenu et la part du revenu total dont ils disposent. A côté du revenu imposable figure le revenu effectif probable, obtenu par une majoration de 10 000 francs, pour tenir compte des déductions fiscales autorisées.

Tableau 1

Revenu (en milliers de francs)	% de contribuables	% du revenu total
Imposable	effectif	
0- 9,9	10- 19,9	25,3
10- 14,9	20- 24,9	38,4
15- 19,9	25- 29,9	16,7
20- 24,9	30- 34,9	7,5
25- 49,9	35- 59,9	8,8
50- 99,9	60-109,9	2,3
100-499,9	110-509,9	0,95
500 et plus	510 et plus	0,05

Si le quart inférieur de la population reçoit un neuvième du revenu total, c'est ce que touche également le pourcent le plus riche (100 000 fr. et plus de revenu imposable). C'est là une première indication. Elle est intéressante, mais elle ne suffit pas.

Car si l'avantage des statistiques de l'IDN est de fournir un tableau de l'ensemble du pays leur inconvénient, qui est d'importance, est d'être partielles dans la mesure où un nombre relativement élevé de petits contribuables ne sont pas assujettis à cet impôt. En 1967-1968, le seuil inférieur de perception, pour un contribuable marié et sans enfant, est de 11 000 francs par an.

Les personnes ayant un revenu moindre sont donc exclues de la statistique. Les comparaisons s'en trouveront systématiquement faussées, dans le sens d'une sous-estimation des inégalités par rapport à la réalité. Ce que nous faisons apparaît dans le tableau 2.

Les quatre premières colonnes de ce tableau, se rapportant à l'Allemagne, la Suède, la France et la Norvège, sont reprises du rapport de l'ONU. Elles sont construites de la façon suivante : la population, préalablement disposée en ordre croissant quant au revenu dont elle dispose, est répartie en dix parties comprenant un nombre identique de contribuables (déciles). En regard figure le pourcentage du revenu total dont bénéficie chaque tranche. Le décile 1 indique ainsi quelle part touche le dixième le plus pauvre de la population, et le décile 10 celle du dixième le plus riche.

Sur la base des statistiques de l'IDN, nous avons établi une cinquième colonne. Elle appelle deux remarques :

Parce que la statistique de l'IDN « élimine » les contribuables les plus pauvres, la Suisse apparaît comme l'un des pays les moins inégalitaires d'Europe. Le rapport entre les déciles 1-2-3 et 10 est de 4,1 pour l'Allemagne, de 3,3 pour la Suède, de 7,7 pour la France, de 2,3 pour la Suisse et de 2,5 pour la Norvège.

Les contribuables les plus riches (décile 10), c'est-à-dire les personnes chez qui le revenu de la fortune joue un rôle important, s'attribuent la part la moins grande du revenu total en Norvège et en Suède (environ un quart) et la plus forte en France et en Allemagne (trois huitièmes et deux cinquièmes).

Pour corriger la sous-estimation de l'inégalité qui résulte de l'IDN, nous avons pris les relevés de l'impôt direct cantonal neuchâtelois. Ce canton, considéré de « capacité financière moyenne », connaît une charge fiscale moyenne et ses habitants ont un revenu moyen par rapport à la Suisse.

Surprise : il y avait 90 500 contribuables dans ce canton en 1968, alors que l'IDN n'en retient que 49 200. C'est donc près de la moitié de la population qui échappe à l'impôt fédéral. La perception de l'impôt cantonal direct commence dès 3 900 francs pour un contribuable marié sans enfant, contre les 11 000 francs de l'IDN. La colonne 6 montre que la position de la Suisse, à travers l'exemple neuchâtelois, se dégrade considérablement. Elle occupait la meilleure position quant au rapport entre le décile 10 et les déciles 1, 2 et 3 ; voilà qu'elle vient derrière la France et que le dixième le plus riche de la population y reçoit un revenu 4,3 fois plus important que le 30 % le plus pauvre des contribuables et 49 fois plus important que le dixième le plus pauvre.

Tableau 2

Déciles	Allemagne (1964)		Suède (1963)		France (1962)		Norvège (1963)		Suisse (1967) IDN		Neuchâtel (1968)	
	par décile	cumulé	par décile	cumulé	par décile	cumulé	par décile	cumulé	par décile	cumulé	par décile	cumulé
1	2,1	2,1	1,6	1,6	0,5	0,5	1,0	1,0	3,9	3,9	0,7	0,7
2	3,2	5,3	2,8	4,4	1,4	1,9	3,5	4,5	5,0	8,9	2,5	3,2
3	4,7	10,0	4,1	8,5	2,9	4,8	5,3	9,8	5,6	14,5	4,6	7,8
4	5,4	15,4	5,5	14,0	4,7	9,5	6,8	16,6	6,1	20,6	6,1	13,9
5	6,5	21,9	7,7	21,7	6,4	15,9	8,5	25,1	6,7	27,3	7,4	21,3
6	7,2	29,1	9,7	31,4	7,6	23,5	10,0	35,1	7,5	34,8	8,6	29,9
7	8,4	37,5	11,4	42,8	10,3	33,8	11,3	46,4	8,5	43,3	9,9	39,8
8	9,6	47,1	13,2	56,0	12,5	46,3	13,1	59,5	10,0	53,3	12,0	51,8
9	11,5	58,6	16,1	72,1	16,9	63,2	15,6	75,1	12,9	66,2	15,4	67,2
10	41,4	100,0	27,9	100,0	36,8	100,0	24,9	100,0	33,8	100,0	32,8	100,0

Autre comparaison : pour obtenir un revenu équivalent à celui détenu par le décile 10 (le dixième le plus riche), il faut additionner les revenus de quelque 73 % des Allemands et des Français les moins aisés, 63 % des Neuchâtelois, 56 % des Suédois et 49 % des Norvégiens.

Le tableau 3 confirme que si la France est le plus inégalitaire de ces cinq pays, la Suisse (Neuchâtel) vient ensuite, avec l'Allemagne.

Tableau 3

	Part du revenu total détenu par les 5 % de contribuables ayant les plus hautes ressources (en % du revenu total)	Citoyens du bas de l'échelle ayant ensemble le même revenu que les 5 % de privilégiés (en % de la population totale)
Allemagne	33,7	61
Suède	16,6	44
France	25,0	62
Neuchâtel	24,0	53
Norvège	15,4	38

L'absence de statistiques, une fois encore, ne nous permet pas de poursuivre nos comparaisons avec les experts de l'ONU, notamment en ce qui concerne la distribution des revenus par catégories professionnelles. La statistique de l'IDN ne fournit qu'une indication sommaire, en distinguant entre personnes indépendantes, personnes dépendantes, rentiers et retraités.

Les rentiers et retraités représentent 4,4 % des contribuables. Ils bénéficient de 4,9 % du revenu total et occupent donc une position moyenne. En fait, ce n'est que pour des revenus imposables supérieurs à 100 000 francs que cet équilibre existe. Pour des revenus inférieurs à 20 000 francs, par exemple, les rentiers et retraités représentent 3,4 % de la population recensée, mais ne reçoivent que 2 % du revenu total.

Les personnes indépendantes, 13,1 % des contribuables, jouissent d'un revenu égal à 23 % du total. Mais, point essentiel, sur 77,4 % des contribuables, qui ont moins de 20 000 francs de revenu imposable, 69,5 % appartiennent au groupe des personnes dépendantes. Les sept dixièmes de la population retenue sont donc des salariés dont les ressources doivent essentiellement se limiter à ce qu'ils gagnent. C'est là une indication politique essentielle.

Il faut se garder cependant de conclure trop hâtivement. Les premiers déciles englobent une majorité de contribuables dits du troisième âge, ainsi que d'autres personnes — handicapés physiques, manœuvres, paysans — dont nous savons que les revenus sont bas. A l'autre extrémité, les revenus de la propriété jouent un rôle essentiel. Une étude plus complète devrait porter sur la distribution des fortunes, mais les indications statistiques sont encore plus rares dans ce domaine que dans celui des revenus. Cet examen montrerait probablement que l'inégalité sociale que nous avons tenté de mesurer est bien davantage le reflet d'une inégalité de la fortune que des revenus.